Fiche récapitulative des montants versés au Président et Vice-président

Président :	Marc Barvais	
Mois	Montant de la rémunération brute mensuelle versé	Justification
Janvier 2022	1.214,11 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Février 2022	1.238,39 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Mars 2022	1.238,39 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Avril 2022	1.263,16 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Mai 2022	1.263,16 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Juin 2022	1.288,42 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Juillet 2022	1.288,42 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Août 2022	1.288,42 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.

Septembre 2022	1.314,19 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Octobre 2022	1.314,19 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Novembre 2022	1.314,19 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Décembre 2022	1.340,47 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Total :	15.365,51 €	

Vice-président	Philippe Dubois	
Mois	Montant de la rémunération brute mensuelle versé	Justification
Janvier 2022	607,05 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Février 2022	619,65 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Mars 2022	619,65 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Avril 2022	632,04 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.

Mai 2022	632,04 €	100 % - N’a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Juin 2022	644,68 €	100 % - N’a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Juillet 2022	644,68 €	100 % - N’a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Août 2022	644,68 €	100 % - N’a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Septembre 2022	657,57 €	100 % - N’a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Octobre 2022	657,57 €	100 % - N’a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Novembre 2022	657,57 €	100 % - N’a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Décembre 2022	670,72 €	100 % - N’a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Total :	7.688,35 €	